

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle/Objet : subvention de fonctionnement de l'office de tourisme communautaire

Séance du 13/03/2026

Délibération n°31

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 7

Absents : 33

Votants : 7

- dont « pour » : 7
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 07 mars 2026, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le vendredi 13 mars 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, AHMED COMBO Papa, ATTIBOU Zaïnati, ALLAOUI Mohamed, FARADJI Saindou, MDALLAH Anlamati

Absents

MOHAMED Zaïnaba, MADI OUSSINI Mohamadi, ABDOU COLO Nassuhati, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat, AMBDI Yousseuf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, MIKIDADI Madihali, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni. CHANFI Bibi, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

Vu la délibération n°15 du 13 mars 2025 portant augmentation de la subvention de fonctionnement annuelle allouée à l'office de tourisme communautaire de la 3CO, portée de 200 000 € à 350 000 € ;

Vu le plan triennal des actions de l'office de tourisme de la 3CO visant à structurer et à pérenniser ses actions en milieu rural, en renforçant les ressources humaines et en promouvant le territoire de manière cohérente ;

Vu le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest dument adopté, prévoyant les crédits nécessaires au financement de la présente subvention ;

Considérant que l'office de tourisme communautaire constitue un outil essentiel de la politique de développement touristique, de promotion et de valorisation du territoire menée par la 3CO ;

Considérant la nécessité de maintenir les moyens alloués à l'office afin de lui permettre de poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan triennal, notamment la montée en puissance des actions de communication, la participation aux salons et l'organisation d'événements destinés à diversifier et attirer une clientèle locale et régionale ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- D'attribuer à l'office de tourisme communautaire de la 3CO une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- De rappeler que ce montant est conforme à la délibération n°15 du 13 mars 2025, qui a fixé ce niveau de subvention pour la durée du plan triennal, sous réserve de révision à l'issue de la 3ème année si les besoins de l'office le justifient ;
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'office de tourisme communautaire.

Ainsi fait et délibéré le 13/03/2026,

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 19/03/2026
Qualité : Président



M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**